



## REGLEMENT INTERIEUR DU COLLEGE

POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE LA VIE COLLECTIVE, DES REPERES SONT INDISPENSABLES.

TOUS LES ACTEURS DE L'ETABLISSEMENT LES FONT RESPECTER.

CE REGLEMENT S'APPLIQUE AUSSI AUX ABORDS DE L'ETABLISSEMENT ET LORS DES DEPLACEMENTS SCOLAIRES.

### I/ ASSIDUITE SCOLAIRE

Le collège fonctionne de **8h00 à 18H** les lundi, mardi, jeudi et vendredi, et de **8h00 à 11h52** le mercredi.

#### A/ Je respecte les horaires et le calendrier scolaire

- ✓ Mon emploi du temps, communiqué en début d'année, définit mes plages de présence obligatoire dans l'établissement.
- ✓ La scolarité est obligatoire et ce, jusqu'à la date officielle des vacances. La présence en cours est obligatoire jusqu'à la date fixée par l'établissement.

#### B/ Entrées et sorties

- ✓ L'élève doit être muni de son badge (bleu pour les externes et rouge pour les demi-pensionnaires).
- ✓ Les entrées et sorties se font par le portail (bus) rue Marianne Toute Seule ou par le porche rue du Maréchal Juin. En cas de retard ou de rendez-vous médical, je rentre dans l'établissement par l'accueil.  
**Le porche collège est ouvert aux heures suivantes : de 7h20 à 8h00, de 11h52 à 12h05, de 13h10 à 13h20, de 16h19 à 16h25.**
- ✓ Quel que soit mon emploi du temps, je dois être présent dans l'établissement de 8h00 à 16h19 sauf aménagement exceptionnel de l'emploi du temps.
- ✓ Si je suis demi-pensionnaire, je suis sous la responsabilité de l'établissement à partir de la première heure de cours de la matinée jusqu'à la dernière heure de cours de l'après-midi.
- ✓ Lorsqu'un élève quitte l'établissement pour maladie ou pour un autre motif, il passe par le secrétariat et la famille signe le registre de sorties. Les parents viennent chercher l'enfant à l'accueil.

### II/ JE RESPECTE LES PERSONNES ET LES BIENS.

#### A/ Je me respecte et je respecte les autres.

- ✓ Je respecte par mes actes et mes paroles toutes les personnes rencontrées dans l'établissement, c'est-à-dire tous les membres de la communauté éducative.
- ✓ Je suis propre et je respecte les règles d'hygiène corporelle.
- ✓ Je porte une tenue décente et adaptée à l'école (pantalon déchiré interdit,...) ; je ne porte pas de couvre-chef (bonnet, casquette, etc.) dans l'établissement.
- ✓ Je ne mâche pas de chewing-gum dans l'établissement
- ✓ Pour des raisons d'hygiène et de santé, je ne crache pas et je me change après le cours de sport, ce qui implique que j'aie une tenue de sport adaptée et strictement réservée au cours d'EPS.

#### B/ Je respecte les biens matériels.

- ✓ Je participe à l'effort d'ordre et de propreté des locaux (classes, couloirs, cours, sanitaires, restaurant scolaire, etc.) : j'utilise les poubelles.
- ✓ Je prends soin du matériel scolaire pédagogique et informatique et des livres mis à ma disposition.
- ✓ La dégradation volontaire et les vols sont sanctionnés et pourront faire l'objet de réparation (remboursement).
- ✓ Tout objet perdu et non réclamé sera remis à une association après la fin de l'année scolaire.

#### C/ Je respecte la sécurité de tous.

- ✓ Je n'apporte au collège que des objets utiles à ma scolarité.
- ✓ Dans les locaux, je n'utilise pas mon MP3, MP4, enceintes...
- ✓ L'utilisation du téléphone portable est **interdite** dans l'ensemble de l'institution. Il doit être **ni visible, ni audible**.
- ✓ J'évite d'apporter des objets de valeur ou de l'argent. Mes affaires personnelles restent sous ma responsabilité. Je suis responsable de mon cartable et de mes affaires ; je ne les laisse pas traîner dans l'établissement.
- ✓ L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.
- ✓ Je remets mes médicaments avec une copie de l'ordonnance au secrétariat.
- ✓ Tout produit illicite (tabac, alcool...) est interdit dans l'enceinte et aux abords du collège.
- ✓ Je respecte le règlement des lieux spécifiques (laboratoires, CDI, restaurant scolaire, salles informatiques, etc.)



### III/ MON TRAVAIL

- ✓ Je suis **exigeant** envers moi-même, j'apprends à donner le **meilleur de moi-même**.
- ✓ Je fais mes devoirs et je rends mes travaux en temps et en heure, avec une présentation de qualité.
- ✓ Je ne triche pas.
- ✓ Tout manquement au travail peut entraîner une sanction.
- ✓ J'ai l'obligation d'avoir le carnet de liaison qui m'a été remis le jour de la rentrée. J'y note mes devoirs, et je le fais vérifier régulièrement par mes parents.
  - Photos, dessins, images, courriers personnels n'y ont aucune place.
  - En cas de perte, je dois payer 10 € pour le remplacer auprès du CPE.
- ✓ Après une absence, il est de ma responsabilité de mettre à jour mes cours le plus vite possible.

### IV/ LA DISCIPLINE

Le respect de la discipline est une base de la vie en communauté, il favorise un climat de travail, de sécurité et de respect.

#### A/ Je suis ponctuel

- ✓ Les retards sans motif valable sont sanctionnables.
- ✓ J'arrive quelques minutes avant l'heure.
- ✓ En cas de retard, je fais signer mon carnet de liaison auprès du CPE ou du secrétariat.

#### B/ Je suis présent en cours.

- ✓ Mes absences doivent être signalées le matin même par mail ou par téléphone au 03.21.09.09.64.
- ✓ Une absence prévue doit être précédée d'une demande écrite sur le carnet de liaison.
- ✓ Les rendez-vous médicaux seront de préférence pris en dehors du temps scolaire.
- ✓ Au retour de l'absence, je dois faire viser mon carnet de liaison par le CPE et le présenter aux professeurs concernés.
- ✓ Si je ne participe pas à la catéchèse, ma présence en étude est obligatoire.

#### C/ Je me déplace, je me range

- ✓ Mon retour au calme me permet de bénéficier des enseignements dès mon entrée en classe.
- ✓ Tout déplacement dans l'établissement et en dehors de l'établissement se fait sous surveillance, en groupe **rangé** et dans le **calme**.
- ✓ Pendant les récréations, l'accès aux classes et aux couloirs est interdit.
- ✓ Les sorties en ville ne sont ponctuellement autorisées pour les demi-pensionnaires qu'avec une autorisation parentale écrite et doivent rester exceptionnelles.

#### D/ Pendant les récréations

- ✓ En cas de différend avec un camarade, je préviens l'adulte responsable à proximité et je bannis toute forme de violence. **Celui qui frappe a toujours tort, quel qu'en soit le motif.**
- ✓ A la sonnerie, les jeux, les conversations cessent de suite, **je me range dans le calme.**

#### E/ Quelques précisions

- ✓ Aux interours, je ne quitte pas la salle : j'attends dans le calme et je prépare mes affaires pour le cours suivant.
- ✓ En cas de déplacement (accès aux salles de sciences ou d'art) je veille à rejoindre ma salle de classe avec calme et ponctualité. Je dois entreposer au garage à vélos mon deux roues, ma trottinette, muni d'un antiviol. Je mets pied à terre pour franchir le porche ou au garage à vélos.

#### F/ Dispense d'EPS

La notion de dispense d'activités physiques et sportives n'existe plus. Elle est remplacée par celle **d'inaptitude partielle ou totale**.

L'élève même inapte peut être intégré de façon active aux séances d'EPS et peut ainsi

- ✓ accéder aux connaissances et savoirs liés à la pratique ;
- ✓ participer au projet de classe (aide, coopération, observation, évaluation, juge, arbitre...);
- ✓ réintégrer plus rapidement le cours en cas de retour à l'activité sans qu'il y ait rupture.

En conséquence, même en cas d'inaptitude (certificat médical ou billet des parents), l'élève participera au cours. Pour certaines pathologies, le professeur d'EPS et lui seul pourra autoriser l'élève à se rendre en permanence, ou à rester au domicile avec l'accord du CPE.

#### G/ Les gratifications et sanctions

Le non-respect des articles du règlement entraîne des sanctions graduées en fonction de la gravité et de la fréquence des manquements :

- ✓ L'observation orale ;
- ✓ L'observation écrite ;
- ✓ Le travail supplémentaire ;



COLLÈGE  
**NOTRE-DAME & SAINT-JOSEPH**  
BERCK-SUR-MER

- ✓ La retenue. ; le mardi soir de 16H45 à 17H45
- ✓ Le mercredi après-midi de 13H30 à 15H30
- ✓ La réparation (**travaux d'intérêt général**, excuses, ...);
- ✓ Les horaires stricts (avec obligation de rester à l'étude le soir)
- ✓ Les contrats,
- ✓ Les mises en garde travail ou discipline assorties de retenue et/ou d'horaires stricts ;
- ✓ Un avertissement travail ou discipline. Trois avertissements discipline cumulés sur deux ans peuvent conduire au conseil de discipline ;
- ✓ La convocation devant un conseil d'alerte réunissant l'élève, ses parents, des professeurs, le responsable des études, le responsable pastorale, le CPE et le chef d'établissement ;
- ✓ La convocation devant un conseil de discipline pouvant décider du renvoi temporaire jusqu'à un mois ou d'un renvoi définitif du collège.

**CE REGLEMENT EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE COMPLETE OU MODIFIE  
SELON LES NECESSITES DU MOMENT OU DES CIRCONSTANCES PARTICULIERES.**



## Quelle identité pour notre établissement ? (Projet d'établissement)

- Un collège où l'on travaille
- Un collège où l'on propose une démarche de foi
- Un collège où l'on transmet une culture religieuse
- Un collège où chacun a sa place à sa place
- Un collège où les personnels sont bienveillants
- Un collège où l'on reconnaît les qualités des élèves.... des personnels.... des familles.... des associations
- Un collège où l'on prend en compte les différences, les respecte et qui favorise une émulation constructive (Un collège qui met en oeuvre de bonnes conditions de travail)
- Un collège ouvert sur l'extérieur
- Un collège où l'on communique, où l'on se parle
- Un collège accueillant
- Un collège où l'on se sent en sécurité où l'on se sent bien. Un collège qui met en oeuvre de bonnes conditions de travail
- Un collège où l'on apprend à apprendre
- Un collège où l'on s'investit
- Un collège ouvert à l'environnement et à la santé
- Un collège, où chacun peut réussir et où l'on prend en compte les différentes capacités des élèves

## Qualités (valeurs) à travailler.... (Projet éducatif)

- Respect
- Autonomie – responsabilité
- Entraide
- Curiosité
- Engagement
- Goût de l'effort
- Rigueur
- Motivation – confiance en soi – estime de soi

## Projet (s) pédagogique (s)

Désormais chaque personnel s'appliquera (à travers les activités proposées et le vécu) à développer toutes ces valeurs afin d'être en harmonie avec le projet d'établissement.

directeur

L'EQUIPE et la DIRECTION'équipe, le